

Expert en conseil patrimonial

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Titre RNCP niveau 7

L'ICES et l'Aurep s'associent pour proposer le certificat « Expert en conseil patrimonial » dans l'Ouest. Les formations de l'Aurep en gestion de patrimoine sont reconnues comme formations de référence en France. Cette formation permet d'exercer les missions de conseiller en gestion de patrimoine (conseil en investissement financier, conseil juridique et fiscal, agent immobilier, intermédiation en assurances, prescriptions de produits financiers et courtage en crédits).



« Avec le partenariat Aurep-ICES, il est désormais possible de suivre dans l'Ouest cette formation certifiante en gestion de patrimoine, reconnue comme l'une des meilleures. »

Catherine Orlhac, président de l'Aurep.

Objectifs

Cette formation permet de développer une approche globale du patrimoine (*audit patrimonial précis suivi de préconisations ciblées*).

Pour le participant, il s'agit de pouvoir mettre une ingénierie patrimoniale pluridisciplinaire (*économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social...*) au service des objectifs de ses clients.

FORMATION RECONNUE PAR L'ÉTAT



Cette formation est sanctionnée par un examen.

- Titre RNCP niveau 7 Expert en conseil patrimonial

Le titre RNCP niveau 7 Expert en conseil patrimonial est délivré par l'Aurep (association universitaire de recherche et d'enseignement sur le patrimoine).

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (code RNCP 31912 - code CPF 306844).

Niveau 7 : niveau de formation supérieur équivalent à un master ou à un diplôme d'une grande école (Bac +5).

Formation professionnelle

Responsable pédagogique de la formation

Catherine Orlhac, président de l'Aurep

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse à ceux qui ont la charge de conseiller une clientèle privée dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine.

Bac +4

(VA possible)

Informations pratiques



3 à 4 jours /mois, sur 11 mois.

Planning de l'année sur [ices.fr/entreprises](https://www.ices.fr/entreprises)



ICES - 17 bd des Belges - La Roche-sur-Yon



Consulter l'ICES

Financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue.



entreprises@ices.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, sous contrat avec l'État, à but non lucratif.

Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

L'ICES, reconnu pour l'excellence de son enseignement, s'inscrit dans un territoire d'entrepreneuriat dynamique, propice à l'alternance et à la création de réseaux professionnels.

La situation de l'établissement au centre de La Roche-sur-Yon permet un accès aisé à des locaux adaptés à la réception du public (proximité de la gare, parkings dédiés) et à la transmission des savoirs.

<p>▪ Programme de la formation « Expert en conseil patrimonial »</p> <p>→ 4 blocs de compétences :</p>	234,5 h
<p>→ Analyser les classes d'actifs et proposer une allocation adaptée</p> <p>Actifs financiers en direct Produits issus de la gestion collective et produits structurés Immobilier d'investissement Comprendre l'environnement économique Allocation d'actifs patrimoniale Modes de détention des actifs</p>	42 h
<p>→ Auditer et optimiser les modes de détention et de transmission du patrimoine</p> <p>Les régimes matrimoniaux Les successions Indivision - concubinage - PACS Les libéralités Démembrement de propriété Sociétés civiles Gestion de patrimoine des personnes protégées Assurance-vie</p>	91 h
<p>→ Appréhender et optimiser la situation fiscale et sociale du client</p> <p>Les fondamentaux de la retraite Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale IFI et stratégies immobilières Fiscalité de l'investissement immobilier locatif Fiscalité de la transmission à titre gratuit</p>	49 h
<p>→ Construire et mettre en œuvre le conseil patrimonial - Développer et fidéliser la clientèle</p> <p>Méthodologie du conseil patrimonial : définitions et principes Une épreuve de synthèse écrite de 3 heures Développer la relation client : de l'audit au closing Rédiger l'étude patrimoniale, présenter et commenter la remise du rapport, restituer les préconisations aux clients Positionner et facturer ses prestations Satisfaire aux obligations réglementaires, protéger le conseiller, mesurer sa responsabilité Se mettre en situation : Protéger le survivant du couple Se mettre en situation : Conseiller les familles dans l'organisation et la transmission de leur patrimoine Se mettre en situation : Conseiller les familles recomposées Se mettre en situation : Accompagner l'investisseur immobilier et foncier, acquérir, financer et administrer</p>	52,5 h

▪ **Partenaire de la formation :**

AUREP

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

- > Doyen de la faculté de droit d'économie et de gestion : Éric Pomès
- > Directeur de la formation professionnelle continue : Guillaume André
- > Contact : entreprises@ices.fr

ices.fr/entreprises



ICES
17 bd des Belges
85 000 La Roche-sur-Yon
02 51 46 12 13